



25 février 2026,

Présent(e)s : Mesdames VANEY Nolwenn – COLLE BELTAI Valérie - TORTORA Sandrine - HACENE Marie
Messieurs GILBERT Cédric – PALLARES Laurent – COUDURIER Julien

Excusé(es) : Madame CHENAF Sandrine
Messieurs BOULLE Thomas - BOTTONI Pierre - MEON Ludovic

INDISPONIBILITES DE GYMNASE

VALENTON : La COC prend note de votre indisponibilité de gymnase du 09 avril au 13 avril 2026.

PLATEAUX TECHNIQUES -9 ANS

ALFORTVILLE – IVRY – KREMLIN - VITRY

25 mai 2026 de 9h00 à 11h00

ENTENTE PLESSEENNE – CHENNEVIERES – LA CAUDACIENNE – ORMESSON

22 mars de 10h30 à 12h30

TOURNOIS MINI-HAND

ORMESSON	15 mars 2026
FONTENAY	22 mars 2026
VILLEJUIF	29 mars 2026
MAROLLES	29 mars 2026
CHAMPIGNY	12 avril 2026
CACHAN	12 avril 2026
BONNEUIL	19 avril 2026
VALENTON	3 mai 2026
CHENNEVIERES	10 mai 2026
CRETEIL	10 mai 2026
SUCY	7 juin 2026
L'HAY LES ROSES	7 juin 2026
BRY SUR MARNE	14 juin 2026

CHAMPIONNATS MASCULINS

MOINS DE 13 ANS

DEPARTEMENTALE 1

Rencontre US Ivry HB / US Créteil HB du 14/15 février 2026 :

La rencontre devra être jouée le week-end du 4/5 avril 2026. Merci au club d'Ivry de saisir la demande de report dans Gest'hand. **RAPPEL**

DEPARTEMENTALE 3

Rencontre ES Vitry / US Ormesson du 1^{er} février 2026 :

ORMESSON : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

COUPE DU VAL DE MARNE

MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

Rencontre HBC Cachan / CS Valenton :

Le club de Valenton jouant en Coupe de France le week-end du 21-22 février 2026, la COC donne son accord pour le report de cette rencontre au jeudi 19 mars 2026 à 20h45 au gymnase Victor Hugo à Cachan.

MOINS DE 18 ANS

Rencontre CA L'Hay-les-Roses HB / CSA Kremlin Bicêtre :

Le dossier est transmis à l'instance concernée.

Rencontre HBC Cachan / CA Boissy HB :

BOISSY : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait.

FEMININS

PLUS DE 16 ANS

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / Villiers EC HB :

KREMLIN BICETRE : La COC prend acte de votre forfait.

MOINS DE 18 ANS

Rencontre Villiers EC HB / US Fontenay HB :

FONTENAY : La COC prend acte de votre forfait.

MOINS DE 15 ANS

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / HBC Arcueil :

Pour cause de joueuses en sélection intercomités, la COC donne son accord pour le report de cette rencontre au mercredi 11 mars 2026 à 18h30 au gymnase des Olympiades au Kremlin Bicêtre.

Rencontre Entente St Maur-Joinville / US Alfortville HB :

Pour cause de joueuses en sélection intercomités, la COC donne son accord pour le report de cette rencontre au samedi 14 mars 2026 à 16h30 au gymnase Pierre Brossolette à St-Maur.

MOINS DE 13 ANS

Rencontre CSA Kremlin Bicêtre / ES Sucy HB :

Pour cause de tour de cadrage tardif (15 février 2026), la COC donne son accord pour le report de cette rencontre au samedi 4 avril 2026 à 14h00 au gymnase Jacques Ducasse au Kremlin Bicêtre.

COUPE DEPARTEMENTAL 94

MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

Rencontre US Créteil HB / US Villejuif HB :

VILLEJUIF : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait.

Rencontre HBC Choisy le Roi / Villeneuve Ablon HB :

La COC donne son accord pour le report de cette rencontre pour cause de gymnase fermé. Rencontre à jouer avant le 6 avril 2026.

MOINS DE 18 ANS

Rencontre Entente Plesséenne HB / US Ivry HB :

IVRY : Votre équipe ne s'étant pas déplacée, vous avez match perdu par forfait.

La Présidente de la COC 94
Nolwenn VANEY



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen de Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.